

9789 - Une coépouse demande à son mari l'autorisation d'observer le jeûne

question

Une coépouse doit-elle demander l'autorisation de son mari pour observer le jeûne pendant le tour de l'autre épouse ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'épouse ne peut pas observer le jeûne pendant son tour sans l'autorisation du mari. Mais il paraît qu'elle peut le faire pendant le tour de sa coépouse avec ou sans autorisation.